

N° D'ORDRE : 2023-091

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 18**Pouvoirs : 09**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27*SEANCE DU 24 JUILLET 2023Date de convocation : 17 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme DEMIERRE Colette – M. CHAMBELLAND Michel - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien - M. DEZERAUD Philippe - Mme MONTAGNY Nolwenn (arrivée à 18h47) - M. CALMET Pierre.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - Mme VIENOT Véronique donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel - Mme PICHARD Laure donne pouvoir à Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian - Mme LABROUSSE Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé : 0

Absents : Mme RASTOUIL Angélique - M. SAUVAT Sébastien.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

1- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le maire donne la parole à Madame la 1^{ère} adjointe déléguée aux Finances laquelle explique que la Décision Budgétaire Modificative n°2 est la traduction budgétaire des évolutions de l'activité de la commune depuis le vote du Budget Primitif.

La présente Décision Budgétaire Modificative consiste notamment à permettre l'augmentation des crédits budgétaires de l'opération 77 (divers matériels techniques) afin de remplacer la sono du Square Marc Baron.

Pour prendre en charge cette dépense, il est proposé de réduire l'enveloppe affectée aux travaux divers bâtiments (53) à due proportion.

Par ailleurs, il est précisé qu'il est proposé d'acquérir 10 ordinateurs portables afin de doter chaque enseignant des écoles élémentaires de la commune.

Or, le coût d'acquisition dépasse l'enveloppe annuelle allouée. Aussi, il est proposé de basculer la somme de 1 500 € servant à l'acquisition du mobilier scolaire (opération 76) au profit de l'opération 2022-01 « matériels techniques écoles ».

D/R/I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Libellé de l'opération	Montant	
D	I	DST	020	21351	53	DIVERS BATIMENTS	-2 000,00
D	I	DST	211	21841	76	MOBILIERS SCOLAIRES	-1 500,00
D	I	DST	020	2188	77	MATERIELS SERVICES TECHNIQUES	2 000,00
D	I	SCO	211	21831	202201	MATERIELS TECHNIQUES SCOLAIRES	1 500,00

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver la Décision Budgétaire Modificative n°2 du Budget Principal de la Commune.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT